

DOCUMENT D'INFORMATION CLE

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

FPCI ALTAROC GLOBAL 2022 (le « Fonds »)
Code ISIN parts A : FR0014009015
Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) – FIA soumis au droit Français
Société de Gestion : AMBOISE PARTNERS SA

1 **Objectifs et politique d'investissement**

L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille d'investissements dans un nombre limité de Fonds d'Investissement et de Co-Investissements. Leur typologie d'investissement sera capital développement (Growth Equity) et capital transmission (leveraged buyout, LBO). Ces fonds seront situés en Europe, en Amérique du Nord et dans le reste du monde, et ils visent des opérations de tailles différentes dans des secteurs en croissance (i.e. santé, technologie et communication, digital consumer et business services).

Le Fonds a pour objectif de réaliser un TRI (taux de rendement interne) net supérieur à 10%. Cet objectif a été établi par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures pour chacun des 5 à 6 fonds dans lesquels le Fonds a souscrit et qui composent son portefeuille.

Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. Elles sont établies en partie sur la base des performances passées qui ne sauraient préjuger des performances futures. La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des investissements eux-mêmes réalisés par les fonds dans lesquels le Fonds a souscrit. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds et de sa performance finale.

Même si la Société de Gestion a fixé un objectif de performance cible, le Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie en capital. Ainsi, les porteurs de parts pourraient perdre partiellement ou intégralement les montants investis, sans recours possible contre la Société de Gestion.

Cette performance cible est nette de tout frais, commission et *carried interest* supporté par le Fonds mais avant, le cas échéant, (i) tout frais et/ou impôt et/ou charge lié aux éventuels supports d'investissement utilisés par les porteurs de parts (PEA-PME, plan d'épargne retraite, contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et (ii) tout prélèvement fiscal et social applicable à chacun des porteurs de parts en fonction de sa situation personnelle et de la catégorie de parts qu'il détient dans le Fonds.

En ce qui concerne les liquidités à la disposition du Fonds, la Société de Gestion peut placer ces montants dans des comptes à terme à court terme ou les investir dans des placements non spéculatifs à court terme (y compris des fonds du marché monétaire). Tous intérêts, plus-values ou dividendes reçus au titre de ces montants seront alloués au Fonds et seront versés conformément au Règlement. Le Fonds pourra également recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 30% de ses actifs.

Les porteurs de parts ne peuvent pas demander le rachat de leurs parts avant la fin de vie du Fonds sauf cas de rachats exceptionnels prévus par le Règlement.

Le Fonds a une durée de vie de dix (10) ans à compter de la Date du Premier Investissement, prorogeable trois fois (1) an, pendant laquelle les demandes de rachats de parts sont bloquées, sauf exceptions visées dans le Règlement du Fonds.

	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie	0,4% ⁽¹⁾	0,4%
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,5%	0,9%
c) Frais de constitution	0,05%	Néant
d) Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,1%	Néant
e) Frais de gestion indirects	0,0%	Néant
TOTAL	3,05%	1,3%

⁽¹⁾Les droits d'entrée sont capés à 4%, soit 0,4% sur 10 ans. Ils ne sont pas acquis au fonds, ni à la société de gestion.

Les taux mentionnés ci-dessus sont tenus hors taxes. Conformément à l'arrêté du 1er août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans les parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 20 du règlement du Fonds.

b. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Le règlement du Fonds prévoit un « *carried interest* » égal à vingt (20)% de la différence, si elle est positive, entre les sommes distribuables par le Fonds attribuables à chaque Co-investissement et les montants investis par le Fond dans chaque Co-Investissement et sous réserve de respecter les conditions prévues à l'Article 11 du règlement du Fonds.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("Carried interest")	ABRÉVIATION	VALEUR
(1) Pourcentage des produits et plus-values nets de charges des Co-Investissements réalisés par le Fonds attribué aux parts C dotées de droits différenciés dès lors que le montant de l'engagement des parts A aura été entièrement remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
(2) Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	1,0%
(3) Pourcentage de rentabilité du Fonds qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	0%

- c. Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts ordinaires souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du « carried interest »

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : sur la durée de vie du fonds, soit 10 ans. Le calcul est réalisé sur la base d'un montant initial de Parts A souscrites, hors droits, d'entrée de 1.000 euros.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE (évolution du montant des parts ordinaires souscrites depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	MONTANTS TOTAUX, SUR 10 ANS pour un montant initial de parts ordinaires souscrites de 1 000€ dans le Fonds			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du "Carried interest"	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts ordinaires lors de la liquidation (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50%	1 000	265	0	235
Scénario moyen : 150%	1 000	265	20	1 215
Scénario optimiste : 250%	1 000	265	60	2 175

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

4 Informations Pratiques

Dépositaire : RBC Dexia Investor Services France SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds : Le règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, la dernière composition de l'actif sont disponibles sur simple demande du souscripteur adressée à la Société de Gestion. Ces documents seront également mis à disposition sous format électronique sur la plate-forme investisseurs de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment sur la Valeur Liquidative : La Société de Gestion établit les valeurs liquidatives des parts du Fonds trimestriellement, dans les conditions prévues au Règlement. Les Valeurs Liquidatives des Parts sont disponibles auprès de la Société de Gestion, mises à disposition sous format électronique sur la plate-forme investisseurs de la société de gestion et communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et à tout Investisseur dans les huit (8) jours de leur demande.

La Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que la déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque investisseur.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du Fonds.

Amboise Partners est agréée et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 mars 2022.

Pour toute question, s'adresser à la société de gestion, Amboise Partners par email : investors@email.altaroc.pe ou par téléphone 01 53 65 01 00.